

COMMUNE DE TREY
Municipalité

Au Conseil général
de Trey

Rapport de la Municipalité
sur les comptes et la gestion
pour l'année 2020

Trey, le 10 mai 2021

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux,

Dans sa séance du 10 mai 2021, la Municipalité a adopté les comptes de l'année 2020, ainsi que son rapport de gestion qu'elle a l'avantage de vous transmettre.

La Municipalité vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ce rapport.

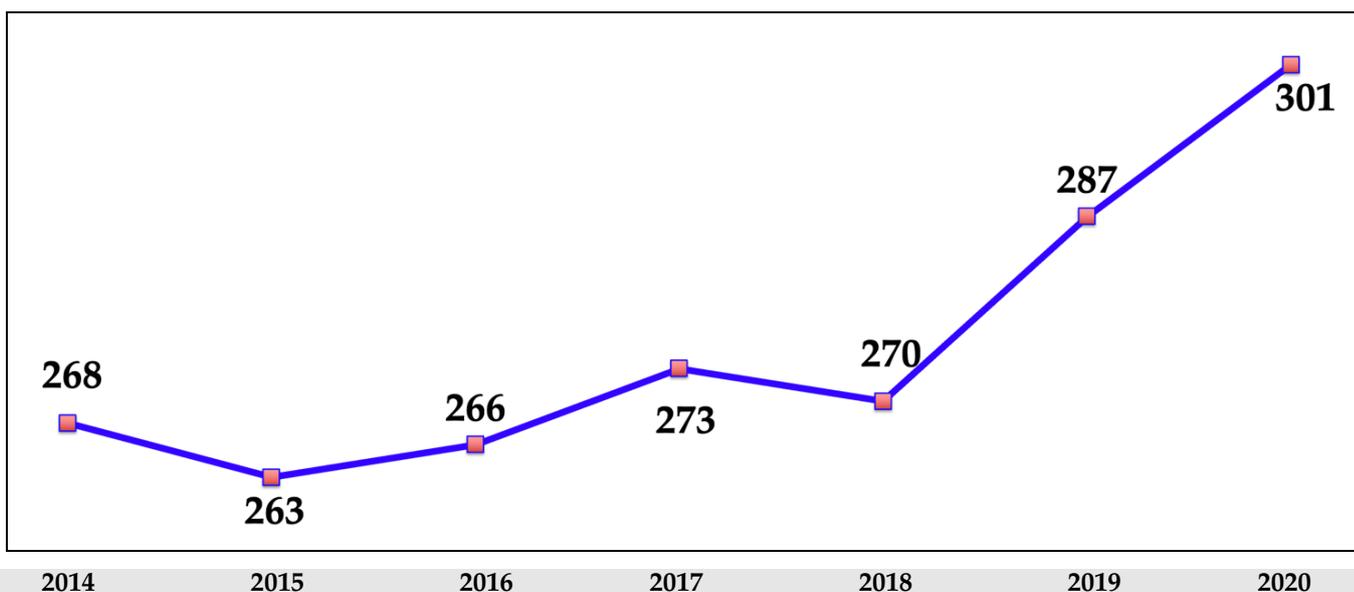
Généralités

La Municipalité a tenu ses séances les lundis soir à 17h30, puis à 18h00, en principe une fois par semaine. Durant cette année, pendant laquelle le COVID-19 a considérablement ralenti les contacts, les membres de la Municipalité ont cependant assisté à de nombreuses assemblées en présentiel ou en visioconférence, qui ont permis de poursuivre les contacts avec les instances cantonales et les collègues au sein des associations régionales.

Elle a déposé sur le bureau du Conseil général les comptes de l'année 2019, le rapport de la municipalité sur les comptes et la gestion de l'année 2019, l'arrêté d'imposition 2021, la demande d'adhésion à l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux de la Moyenne-Broye (EMB), le budget de l'exercice 2021 et la fixation des indemnités des conseillers municipaux pour la législature 2021-2026.

Au 31 décembre 2020, la population de notre commune se chiffrait à 301 habitants; 261 Suisses et 40 étrangers résidaient à cette date-là sur notre territoire.

La population de notre commune oscille entre 268 et 301 habitants : ceci est dû aux arrivées et aux départs dans les unités locatives existantes, notamment dans les nouveaux appartements construits à Granges-sous-Trey; ce phénomène de fluctuations ne se limite pas à la fin de l'année, mais est courant. Le graphique suivant fait état de la situation au 31 décembre des dernières années :



Résultats de l'exercice 2020

Le budget pour 2020 présenté par la Municipalité et adopté par le Conseil général le 9 décembre 2019 prévoyait un excédent de charges de CHF 67'724.60. A la clôture de l'exercice de 2020, on note un excédent de revenus de CHF 5'781.07 après avoir procédé à des amortissements extraordinaires de CHF 102'324.75.

Comptes de fonctionnement de la commune de Trey en 2020

	Charges	Revenus	Résultats
1. Administration générale	117 771.44	7 151.25	-110 620.19
2. Finances	152 622.67	770 951.86	618 329.19
3. Domaines et bâtiments	62 346.40	107 995.00	45 648.60
4. Travaux	307 549.84	99 377.10	-208 172.74
5. Instruction publique	133 745.79	2 700.50	-131 045.29
6. Police	43 557.70	2 066.50	-41 491.20
7. Sécurité sociale	128 070.70	11 502.00	-116 568.70
8. Services industriels	108 806.75	58 508.15	-50 298.60
Totaux	1 054 471.29	1 060 252.36	5 781.07

L'excédent de revenus, qui se monte donc à CHF 5'781.07, va être porté en augmentation du capital (compte 9290).

1 Administration générale

Relevons les montants les plus significatifs :

- le compte 102.300, *Rétribution de la Municipalité*: CHF 22'753.30; il s'agit des indemnités;
- le compte 11.300, *Rétribution de la Municipalité*: CHF 4'207.50; il s'agit des vacances;
- le compte 11.301, *Traitement du personnel administratif*: CHF 29'090.80;
- le compte 11.306, *Indemnisation rembours frais*: CHF 942.90; il s'agit des frais de déplacements;
- le compte 11.310.1, *Imprimés, fournitures de bureau*: CHF 1'548.95;
- le compte 11.315.1, *Achat et entretien matériel informatique*: 4'747.65 dont :
 - CHF 1'536.95 pour les licences et la maintenance des applications du greffe et de la bourse;
 - CHF 268.15 pour l'hébergement du site Internet et des sauvegardes informatiques;
 - CHF 1'333.55 pour l'installation d'un répéteur WIFI à la salle communale;
 - CHF 1'197.05 pour l'acquisition d'une tablette et d'une imprimante laser;
- le compte 11.317, *Réceptions et manifestations*: CHF 6'148.75;
- le compte 11.318.3, *Permis de construire*: CHF 1'424.50 à refacturer aux mandants; ils sont encaissés via la caisse du secrétariat (cf. infra, compte 11.436, *Remboursement de tiers*);

- le compte 11.318.5, *Honoraires et frais d'études* se monte à CHF 7'267.05 et il concerne essentiellement :
 - les honoraires d'avocat (recours contre la commune) : CHF 3'894.90 qui ont été remboursés par l'assurance de protection juridique (compte 11.436, *Remboursements de tiers*);
 - le bouclage comptable 2019 par notre fiduciaire : CHF 2'500.—;
- le compte 11.319.0, *Cotisations à institutions* : CHF 4'991.25.— dont :
 - CHF 1'117.25 à l'UCV (Union des Communes vaudoises) : cotisations 2020;
 - CHF 2'136.— l'ARBV (Association régionale Broye-Vully) et à la COREB (Communauté régionale de la Broye) : participation et cotisations 2020;
- le compte 11.351.2, *Ristourne au canton pour transport public* : CHF 10'756.—;
- dans le compte 11.436, *Remboursement de tiers* : CHF 7'151.25; ce poste comptabilise essentiellement le remboursement de l'assurance juridique (cf. supra : CHF 3'984.90 pour les honoraires d'avocat) et les versements de la caisse du secrétariat et du contrôle des habitants (CHF 3'120.20).

2 Finances

Aux recettes, nous relevons les points suivants dans les rubriques « impôts » et « taxes » :

- au chapitre des impôts sur les personnes physiques, les montants des rentrées fiscales des impôts sur le revenu et sur la fortune se distribuent ainsi :

Personnes physiques		Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019
Impôts	sur le revenu	378'201.61	430'000.—	456'771.92
	sur la fortune	39'377.36	45'000.—	43'125.30
Total		417'578.97	475'000.—	499'897.22

- principaux revenus d'impôts en 2020 :

Compte	Nature du produit	Différence par rapport au budget
21.400.1	Impôt sur le revenu (personnes physiques)	-51 798.39
21.400.2	Impôt sur la fortune (personnes physiques)	-5 622.64
21.400.3	Impôt à la source	5 017.26
21.401.1	Impôt sur le bénéfice net	12 784.90
21.401.3	Impôt complémentaire immeubles	13 236.90
21.404	Droits de mutations	7 236.90
21.441	Gains immobiliers	-1 000.00
21.451	RIE III VD	2 281.38
	Total	-17 863.69

Les amortissements du patrimoine administratif de 2020 se répartissent comme suit :

Compte	Intitulé	Amortissement	Solde au 31.12.20
9141	STEP	4 000.00	11 518.30
9141.2	Réseau d'égouts	16 000.00	83 993.90
9141.5	Compte électricité ¹	22 486.15	0.00
9141.6	Éclairage public Trey-Granges-sous-Trey ¹	27 818.85	0.00
9141.7	Réfection de la route	52 000.00	737 238.57
9143.1	Bâtiment communal ³	14 286.60	1.00
9144.1	Pré de Prin ¹	23 131.85	0.00
9144.2	Réducteur de pression	7 000.00	193 694.95
9144.3	Les Folosses	0.00	180 064.75
	Forêt ²	6'417.90	0.00
9170.2	Révision PGA	11 000.00	79 792.85
9170.3	Révision du PDDE ¹	33 970.00	0.00
	Total	218 111.35	1 286 304.32

1) Quatre amortissements extraordinaires ont été effectués :

- 9141.5, Electricité CHF 20'986.15;
- 9141.6, Éclairage public Trey-Granges-sous-Trey CHF 24'818.85;
- Pré de Prin CHF 16'131.85;
- Révision du PDDE CHF 33'970.—.

2) La forêt, acquise en 2020, a été complètement amortie.

3) Le bâtiment communal est complètement amorti : CHF 14'286.60 (au lieu de CHF 30'000.— les années précédentes)

Le montant des prêts hypothécaires se montait au 31 décembre à CHF 948'250.— (contre CHF 886'000.— au 31 décembre 2019); cela représente un endettement de CHF 3'150.— par habitant au 31 décembre 2020.

Ces montants se répartissent ainsi :

- hypothèques réfection route : (cpte 9220.3 & 7) CHF 562'000.— (au 31.12.18 : CHF 584'000.—)
- hypothèque réseau eau + luminaires (cpte 9220.8) CHF 224'000.— (au 31.12.18 : CHF 232'000.—)
- hypothèque les Folosses (cpte 9220.9) CHF 162'250.—

A noter que les hypothèques regroupées (réfection du bâtiment communal, STEP et canalisations, etc.) sont soldées.

Pour mémoire, rappelons que le plafond d'endettement a été fixé à CHF 2'200'000.— pour la législature en cours (2016-2021).

Durant l'exercice, nous avons payé les intérêts bancaires à hauteur de CHF 14'779.89.

Nous avons reçu la somme nette de CHF 70'456.— (contre CHF 92'120.— en 2019) du fonds de péréquation. CHF 30'652.— nous ont été versés du même fonds sur la base du décompte 2019.

Rappelons au passage que le fonds de péréquation, alimenté par les versements des communes vaudoises dans un « pot » commun, permet de diminuer quelque peu les disparités entre ces dernières.

La **Rétribution pour usage du sol** (compte 22.436) a rapporté CHF 6'528.05 (0.7 centime par kWh).

3 Domaines et bâtiments

31. Terrains

La commune de Trey loue ses terrains agricoles pour la somme de CHF 22'588.30 par an (compte 31.423, *Location des terrains*).

Nous recevons une indemnité de CHF 3'911.— par année pour l'antenne de télécommunications qui a été érigée à proximité du stand de tir (compte 31.423.1, *Location antenne*).

32. Forêts

Nous avons adhéré au Groupement forestier Broye-Vully; les coûts, soit CHF 6'658.— (CHF 5'700.— au budget du compte 32.314, *Participation au groupement forestier*), correspondent à l'entretien de nos forêts.

CHF 23'120.70 nous ont été versés à la suite de la liquidation de l'ancien groupement forestier « Payerne-Avenches-Vully » (compte 32.451.2, *Subventions et remboursements*).

La facture des prestations du garde-forestier est prise en charge par le Groupement forestier.

L'amortissement supplémentaire de CHF 6'417.90 a permis d'amortir l'achat de la forêt (compte 32.332.2, *Amortissement supplémentaire*).

35. Bâtiments communaux

Au bâtiment communal

- les CHF 7'411.05 imputés au compte 351.312, *Électricité, chauffage* concernent la consommation électrique (CHF 1'929.85) et l'achat de l'huile de chauffage (CHF 5'481.20);
- compte 351.314, *Entretien*: le budget allouait une somme de CHF 15'000.—; nous avons dépensé CHF 13'921.— pour honorer des factures essentiellement liées à l'entretien du bâtiment; citons entre autres :
 - peinture effectuée à la suite de dégâts d'eau à la salle communale CHF 3'213.55;
 - remplacement d'une cuisinière dans un appartement CHF 2'630.85;
 - remplacement de velux CHF 4'100.—;
 - contrôle des extincteurs CHF 1'332.75;
 - réparation et entretien des installations sanitaires et de chauffage CHF 2'189.90.

L'ensemble des locations du bâtiment communal (1 x 4 1/2 pièces, 2 x 3 1/2 pièces, un loft et un studio, comptes 351.427.2 à 351.427.6) ont rapporté CHF 56'400.—; la location de la salle communale (compte 351.427.7) à des privés a amené CHF 200.— de recettes (CHF 1'000.— au budget).

Au **temple**, les charges atteignent CHF 2'541.75 (CHF 3'900.— au budget).

Elles concernent les dépenses courantes :

- électricité (compte 353.312, *Electricité*) : CHF 1'660.20;
- assurances (compte 353.318.6, *Assurance incendie*) : CHF 581.55.

Au **stand de tir**, l'entier des dépenses (CHF 150.30) concerne les primes d'assurances (compte 356.318.6, *Assurances*).

Quant au **hangar des pompiers** (à Trey), il rapporte CHF 825.— (compte 355.452, *Hangar pompiers, location*) contre CHF 229.90 de charges.

4 Travaux

43. Routes

L'essentiel des dépenses se résume dans les postes suivants :

- **Achat matériel + outillage** (compte 43.311.1) : CHF 1'431.60 (CHF 10'000.— au budget) : ce poste concerne notamment la pose de trois prises électriques destinées à l'alimentation des radars pédagogiques (CHF 927.30) et la pose d'un panneau « stop » à Granges-sous-Trey (CHF 428.65);
- **Éclairage public, électricité** (compte 43.312) : CHF 2'916.90 (CHF 3'000.— au budget);
- **Déneigement** (compte 43.313.3) : CHF 2'172.32 (CHF 5'000.—) contre CHF 6'023.70 en 2019;
- **Entretien du réseau routier** (compte 43.314.1) : CHF 9'520.— (CHF 6'000.— au budget) :
 - acquisition d'un miroir à Granges-sous-Trey et marquage CHF 2'718.35;
 - dégagement d'un regard CHF 1'344.10;
 - réfection de couvercles de chambres sur la route de Payerne CHF 5'327.90;
- **Canalisation** (compte 43.316) : CHF 19'950.30 (CHF 30'000.— au budget); il s'agit de réparations apportés sur le réseau d'eaux claires :
 - curage d'un dépotoir forestier : CHF 2'692.50;
 - remplacement d'un collecteur à l'Impasse du Coutset : CHF 17'257.80.

Trois amortissements administratifs ont été effectués via :

- le compte 43.331.1, **Amortissement éclairage public** CHF 4'500.—;
- le compte 43.331.3, **Amortissement Route** CHF 52'000.—;
- le compte 43.332, **Amortissement supplémentaire, électricité** CHF 45'805.—.

44. Parcs, promenades, cimetière

L'entretien des espaces verts et du cimetière (comptes 44.301, *Traitement du personnel* et 44.314.1, *Entretien parcs - cimetière*) a coûté CHF 1'250.— (CHF 4'000.— au budget).

45. Ordures ménagères et décharge

Les **Frais de ramassage** (compte 45.318.8) ont coûté CHF 22'558.70 (CHF 19'000.— au budget) :

- déchèterie de Châtonnaye CHF 16'725.35;
- évacuation des déchets verts CHF 5'823.35.

L'élimination des produits carnés (rubrique 45.352, *Four d'incinération*), se monte à CHF 675.10; CHF 664.65 ont été facturés aux usagers (compte 45.435, *Rbt de privés*).

La **vente de sacs officiels** (compte 45.436.1), au greffe municipal, a « rapporté » CHF 537.—.

CHF 15'440.— ont été versés par les usagers de ce service dans le compte 45.436, *Participation taxe de base*.

46. Réseau d'égouts, d'épuration

Au compte 461.314.1, l'**Entretien de la STEP** a coûté CHF 8'737.50; les principales factures concernent :

- remplacement de l'appareil de mesure de niveau de fosse CHF 3'134.05;
- taille de la haie CHF 603.10;
- assistance technique à l'exploitant CHF 4'738.80.

La somme des dépenses comptabilisées dans le compte 461.313, **Matériel d'exploitation**, se monte à CHF 7'483.— (CHF 6'500.— au budget), dont CHF 7'192.20 pour l'achat de chlorure ferrique (déphosphatant).

Nous avons livré 240 m³ de boues à la STEP de Payerne qui s'est chargée de les déshydrater, de les transporter à la SAIDF pour incinération; coût total de l'opération: CHF 10'812.90 (compte 461.318.8, **Déshydratation et incinération boues**); quant au transport de ces boues vers la STEP de Payerne, il a coûté CHF 2'843.25 (compte 461.318.4, **Transports des déchets**).

La Direction générale de l'environnement (DGE) nous facture CHF 1'200.— pour participation aux **frais d'analyses** mensuels (compte 461.318.5).

Nous participons aux coûts liés à l'étude de la future STEP régionale (EMB): CHF 6'251.60 (compte 461.318.9, **Etude STEP régionale**).

L'Office fédéral de l'environnement encaisse une taxe de CHF 9.— par habitant jusqu'à ce que le traitement des micropolluants soit en fonction à la future STEP régionale; nous avons ainsi versé CHF 6'147.— (compte 461.319.1, **Taxe micropolluants**).

La commune de Torny participe aux frais d'exploitation (compte 461.452, **Particip. commune de Torny**) à hauteur de CHF 26'813.15 sur la base de la population « raccordée » de Middel et de Torny-le-Petit (407 sur 698, soit 58.3 %); quant aux usagers de notre commune, ils ont payé CHF 17'242.95 (compte 461.434.2, **Taxe d'expl. épuration**).

Nous avons encaissé CHF 12'000.— pour les raccordements des nouvelles unités locatives (compte 461.434.1, **Taxes de raccordement**).

CHF 10'000.— ont été prélevés dans le compte 9280.465, **Réserve affectée épuration**; cette réserve se monte ainsi à CHF 63'000.—.

L'amortissement administratif se monte, quant à lui, à CHF 4'000.— (compte 461.331, **Amortissement**).

Dans le compte 462.314.1, **Entretien des égouts**, deux factures ont été enregistrées (CHF 5'000.— au budget):

- curage et débouchage des canalisations à la Route des Deux-Villages et à l'Impasse du Coutset: CHF 5'502.70;
- contrôle des stations de pompes 2019: CHF 538.50.

L'amortissement administratif (compte 462.331, **Amortissement**) se chiffre à CHF 16'000.—.

Enfin, la **taxe d'égouts** (compte 462.434.2), due par les usagers, se monte à CHF 16'319.35.

47. Cours d'eau et digues

Le compte 47, **Cours d'eau**, fait apparaître une facture relative au pompage dans la Broye par un usager à qui ce montant a été refacturé.

5 Instruction et cultes

Les dépenses liées à l'école se montent à CHF 132'141.04 contre CHF 110'072.33 en 2019 (comptes 50 à 57).

Sous la rubrique Administration des écoles, relevons que l'Association nous a versé CHF 2'700.50 pour les jetons de présences de nos délégués dans ses différents Conseils (compte 50.452, *ASIPE Jetons*).

Le montant dû à l'ASIPE pour le parascolaire est englobé dans les coûts de l'enseignement primaire (compte 510.352, *Groupement scolaire primaire*).

Quant aux frais de culte, ils s'élèvent à CHF 1'604.75 (chapitre 58, *Temples et cultes*); CHF 3'000.— avaient été inscrits au budget.

6 Police

61. Corps de police

La commune a honoré une facture de CHF 18'554.— en faveur des corps de police dans le cadre de la *Réforme policière* (compte 61.351). Ce montant est établi sur la base de la péréquation intercommunale. D'autre part, CHF 523.— nous ont été versés sur la base du décompte définitif de l'année 2019 (compte 61.451, *Réforme policière décompte année précédente*).

62. Contrôle des habitants

Dans ce chapitre, relevons que cet office a prélevé des émoluments pour un montant de CHF 1'495.50 (compte 62.431, *Emoluments*) alors que le Service de la population (SPOP) a facturé CHF 632.10 (compte 62.309, *SPOP*) pour l'établissement des papiers (cartes d'identité, permis, etc.). Quant au traitement du personnel, il a coûté CHF 6'200.—; de plus en plus d'heures sont nécessaires pour mener à bien la somme de travail croissante dans ce secteur.

64. Service des inhumations

CHF 1'777.05 ont été portés au débit du compte 64.314.5, *Service des inhumations*.

65. Défense contre l'incendie

Une seule facture a été honorée : il s'agit de la participation de notre commune versée au SDIS de Broye-Vully (compte 65.352.1, *Participation SDIS Broye-Vully*), qui se monte à CHF 8'927.95.

66. Protection civile

Notre commune a participé à hauteur de CHF 4'736.60 aux frais d'exploitation du centre régional (compte 66.352, *Participation ORPC Broye-Vully*).

7 Sécurité sociale

Le montant de la participation de la *Facture sociale* (compte 72.351) se monte à CHF 96'350.—, soit une diminution de CHF 31'860.— par rapport à 2019. En outre, CHF 11'234.— nous ont été versés pour le « trop perçu » de l'année 2019 (compte 72.451.1, *Facture sociale, décompte de l'année précédente*).

Quant aux autres postes de ce chapitre, ils sont toujours aussi coûteux, quoique stables :

- *ARAJ/FAJE* (compte 72.352), accueil de jour des enfants CHF 24'344.30;
- *ARAS/Cherpillod* (compte 72.352.1), aide aux personnes/élèves en difficultés CHF 6'816.40.

8 Services industriels

Nous avons acheté 27'860 m³ d'eau à la commune de Torny, pour un montant de CHF 43'142.25 y compris la location du compteur et la TVA (compte 81.312, *Achat d'eau*).

La vente d'eau a rapporté CHF 43'332.— (compte 81.435, *Vente d'eau*), alors que la location des compteurs se montait à CHF 4'550.— (compte 81.427, *Location des compteurs*).

L'*entretien du réseau* (compte 81.314) a coûté CHF 15'354.15 alors que nous avons budgété CHF 20'000.— pour ce poste; citons ces dépenses :

- réfection d'un collecteur à la Route de Payerne CHF 2'177.15;
- acquisition, pose et remplacement de compteurs d'eau CHF 2'626.85;
- divers travaux sur le réseau communal CHF 2'663.15
- contrôle et service annuel du réseau d'eau communal CHF 6'817.55.

Les études portant sur la réfection de la conduite Middel-Trey et de celles de Granges-sous-Trey ont coûté CHF 16'571.35 (compte 81.318.1, *Honoraires*).

Trois amortissements ordinaires ont été effectués :

- CHF 7'000.—, compte 81.331.1, *Amortissement réducteur de pression*;
- CHF 7'000.—, compte 81.331.2, *Amortissement Pré de Prin*;
- CHF 16'131.85, compte 81.332, *Amortissement supplémentaire*.

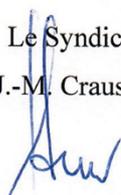
Des taxes de raccordements ont été facturées aux propriétaires de nouvelles unités locatives; les CHF 10'626.15 encaissés ont été portés au compte 81.434, *Taxes de raccordements*.

Conclusions

La Municipalité espère avoir produit, par le présent rapport, une information claire pour une bonne compréhension de la gestion de la commune. Elle profite de cette occasion pour remercier toutes les personnes qui contribuent au bon fonctionnement de l'administration communale, tous les employés communaux et toutes les personnes qui œuvrent pour la bonne marche de notre commune.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :
J.-M. Crausaz




La Secrétaire :
Valérie Bavaud

